FICHE ACCOMPAGNEMENT VAE

Livret 2

ACCOMPAGNEMENT A LA VALIDATION DES AQUIS DE L'EXPERIENCE

62% de taux de réussite en 2022

Objectifs

L'accompagnement apporte une aide méthodologique au candidat à la VAE pour élaborer son dossier (livret 2) et pour le préparer à l'entretien avec le jury de VAE. Il permet au candidat de s'inscrire dans un projet, vérifier sa faisabilité, s'approprier une procédure, vérifier sa connaissance des attendus du dossier, de la certification visée et du travail à faire ainsi que d'explorer ses expériences, identifier ses connaissances, aptitudes, compétences au regard de la certification visée.
L'accompagnement vise les objectifs suivants :

- Élaborer son dossier de validation : rédiger, confronter sa rédaction, rassembler les preuves pertinentes et organiser son dossier
- Préparer l'argumentation pour l'entretien devant le jury

Diplômes préparés

DE Accompagnant Educatif et Social
DE Moniteur Educateur
DE Educateur Spécialisé
DE Assistant de Service social
DE Educateurs de Jeunes Enfants
CAFERUIS
DE Assistant Familial
DE Conseiller en Economie Sociale Familiale
DE Educateur Technique Spécialisé
DE Ingénierie Sociale
DE Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale
DE de Médiateur Familial

Pré-requis

Validation du livret 1 (recevabilité)

Lieu d'accompagnement

IRDTS, Cayenne
ou
Visio-accompagnement

Durée

24 heures réparties sur 4 à 12 mois

Les étapes de l'accompagnement

Les outils de la VAE – 4h

- Entretien d'explicitation de l'expérience professionnelle
- Présentation du livret de validation à remplir
- Présentation du référentiel du diplôme ou du certificat visé
- Conception d'un rétroplanning jusqu'à l'envoi du dossier finalisé

Initier l'écriture du dossier de validation – 3h

- Sélection des activités professionnelles au regard du référentiel choisi
- Entretien d'explicitation pour permettre la description des activités et de l'expérience correspondant aux exigences du référentiel de la certification

Ecriture du dossier de validation – 9h

- Individuel ou en groupe : conseils de rédaction et ateliers thématiques ; travail sur l'émergence des atouts professionnels
- Vérification de l'adéquation du récit décrit au référentiel ou la certification visée

Formalisation du dossier de validation – 3h

Vérification de l'ensemble du document et conseils de finalisation.

Préparation entretien jury vae – 5h

- Présentation de la constitution et du rôle du jury
- Rédaction du support de présentation de l'oral du/de la candidat.e
- Préparation à la soutenance avec simulation

Modalités d'accompagnement

- Entretien individuel - présentiel ou distanciel
- Suivi individuel à distance (mail / visio)
- Eventuels ateliers en groupe (présentiel)

Soutenance devant le jury

Chaque organisme certificateur est responsable de la constitution de ses jurys ainsi que des dates des sessions de validation. Il s'agit pour les diplômes d'état de travail social que nous préparons soit du Rectorat, soit de la DJSCS.

Tarif et modalités de financement

Coût forfaitaire de l'accompagnement (24h) : 1440€TTC ou 60€TTC/heure

Le coût peut être accompagné dans le cadre du plan de développement des compétences de votre employeur, de votre CPF ou par pôle emploi pour les demandeurs d'emploi.

Cette offre de formation est éligible à MON COMPTE FORMATION
moncompteformation.gouv.fr

NB : Pour le DEES et le DEME, les candidats devront s'acquitter de 250€TTC auprès du rectorat de Guyane avant le passage devant le jury de validation.

Les conditions d'admission

La sélection à l'entrée en accompagnement se fait sur validation préalable du livret 1 de recevabilité :

- Pour DEAES, DEASS, DEEJE, CAFERUIS, rendez-vous sur www.vae.gouv.fr
- Pour DEES, DEME, DECESF rendez-vous sur www.francevae.fr

La loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 dite « Marché du travail » réforme le dispositif de Validation des acquis de l'Expérience, elle prévoit :

- **Accès universel à la VAE** quelque soit le statut, la nature et la durée de l'expérience.
- **Acquisition par blocs de compétences**
- **Renforcement de l'accompagnement** (dès la phase d'admission)
- **Allongement de la durée du congé de VAE** (48h00 au lieu de 24h00)
- **Nouvelle possibilité de financement** par les associations de Transitions Pro
- **Création d'un service public de la VAE** (GIP)

**Personne en situation de handicap, nous contacter pour tout besoin éventuel d'adaptation*